

Commune de  
**GARANCIÈRES-EN-BEAUCE**  
(Eure-et-Loir)

**3e modification du  
plan local d'urbanisme**

Prescription de l'élaboration  
du Plu le 29 mars 2010  
Plu arrêté le 12 juillet 2011  
Plu approuvé le  
27 mars 2012

1re modification du Plu  
approuvée le 20 octobre  
2012

2e modification du Plu  
approuvée le  
18 février 2014

3e modification du Plu  
approuvée le 20 décembre  
2016

Vu pour être annexé à la  
délibération du conseil  
municipal du  
20 décembre 2016  
approuvant la troisième  
modification du Plu de la  
commune de  
Garancières-en-Beauce  
Le maire,  
Laurent Clementoni

**RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE**  
plan de zonage du bourg, du hameau de Sermonville  
et de la zone d'activités

Date : **20 octobre 2012** Phase : **Approbation** Échelle : **1 / 2 000** Pièce n° **5.2**

Mairie de Garancières-en-Beauce, 28700 Garancières-en-Beauce  
tél : 02 37 24 61 47 / fax : 02 37 24 63 91 / courriel : mairie.garancieres.en.beauce@wanadoo.fr  
Agence Gilson et associés Sas, urbanisme & paysage, 2, rue des Côtes, 28000 Chartres  
tél : 02 37 91 08 08 / fax : 02 37 90 76 87 / e-mail : gilsonpaysage@wanadoo.fr

Fond de plan dressé par

- Légende**
- Limite de zone
  - U<sub>h</sub> Zone d'habitat du bourg
  - U<sub>x</sub> Zone à dominante d'activités économiques
  - U<sub>h</sub> Zone d'urbanisation future à dominante d'habitat
  - U<sub>h</sub> Secteur d'urbanisation future à dominante d'activités
  - A Zone d'activité agricole
  - A<sub>h</sub> Secteur habité de la zone agricole
  - NJ Zone naturelle de jardins
  - Secteur de mixité sociale
  - Ensemble identifié au titre de l'article L123-1-5, 7° du code de l'urbanisme
  - Boisement identifié au titre de l'article L123-1-5, 7° du code de l'urbanisme
  - Mur identifié au titre de l'article L123-1-5, 7° du code de l'urbanisme
  - Construction identifiée au titre de l'article L123-1-5, 7° du code de l'urbanisme
  - Droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil municipal du 27 mars 2012

